



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION  
n° 2024 - 06 - 39

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024

ID : 085-200023778-20241205-DL2024\_06\_39-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :** Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

**Attribution du marché n° 2024-60 suivi et  
animation du pacte territorial France Renov' sur le  
Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

La 6<sup>ème</sup> Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) signée le 28 avril 2021 avec le Département de la Vendée, délégataire des aides à l'habitat privé de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

Une nouvelle forme de contractualisation, le Pacte Territorial France Renov', sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Afin de disposer d'un prestataire en charge du suivi et de l'animation du Pacte Territorial France Renov' sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, une consultation a été lancée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert le 27 septembre 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 28 octobre 2024 à 12 h.

Un seul pli a été déposé avant la date limite de remise des offres, par le candidat suivant :

- SOLiHA Pays de La Loire (49100 ANGERS).

Le rapport d'analyse des offres a été établi suivant les critères de jugement définis à savoir :

Prix 50 %

Valeur technique sur la base des éléments du mémoire technique 50 %, dont :

- *Méthodologie déployée pour la bonne réalisation des prestations : 30 %*
- *Moyens humains mobilisés jugés notamment au vu des références de missions similaires précédemment réalisées et moyens techniques affectés : 20 %*

Le Conseil Communautaire est invité à émettre un avis sur le projet de délibération figurant ci-après visant à attribuer le marché au vu du rapport d'analyse des offres établi suivant les critères de jugement définis.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code General des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5,**

**Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,**

**Considérant que les crédits seront inscrits au Budget 2025,**

**Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication au JOUE et au BOAMP sous le numéro 24-109700 le 27 septembre 2024,**

**Vu le rapport d'analyse des offres,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 novembre 2024,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

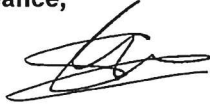
**Article 1 : PREND ACTE du rapport d'analyse établi et du classement qui en résulte ;**

**Article 2 : DECIDE d'attribuer le marché n° 2024-60 de suivi et animation du Pacte Territorial France Rénov' sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie au candidat SOLiHA Pays de La Loire pour un montant de 219 635 € HT ;**

**Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'attributaire désigné et à prendre tout acte d'exécution du marché ainsi conclu.**

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Sonia CHARLOS

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 12 DEC. 2024  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 12 DEC. 2024

Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*